

COMPTE – RENDU de la séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Emmanuelle HAHN, Christine MICHOT, Delphine MUNOZ, Marielle PHILIPPON, et Chantal ROYER

MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Gilles PROU et Eric ROLLET

Absentes représentées : Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à M. Alain DE CUYPER et Mme Corinne DE CUYPER pouvoir à Chantal ROYER

Absent non excusé : M. Arnaud TISSIER

Madame Marielle PHILIPPON accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Ajout de points : Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle
Attribution d'une subvention à l'association des Professionnels de Santé de la Maison de Santé

PERSONNEL**1. Lignes Directrices de Gestion**

Le Maire donne la parole au 1^{er} adjoint qui expose que les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer la **stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

2° fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les commissions administratives paritaires (CAP) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.

3° Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Orientations

- maintenir les services existants selon les organisations actuellement mises en place
- assurer une continuité des services municipaux
- adapter l'organisation et les conditions de travail au caractère opérationnel des projets envisagés
- aucune fusion de communes, mutualisation de personnel ou transfert d'agent n'est prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de Lignes Directrices de Gestion

2. RIFSEEP

Le Maire donne la parole au 1^{er} adjoint qui rappelle qu'il est nécessaire de fixer chaque fin d'année le régime indemnitaire applicable l'année suivante. Il propose de reconduire, pour 2021, le régime indemnitaire délibéré le 30 mai 2017, reconduit en 2018, en 2019 et en 2020 par délibérations respectives du 19 décembre 2017, du 12 décembre 2018 et du 12 décembre 2019 et modifié par délibération du 10 septembre 2020.

Il rappelle que ce régime indemnitaire fixe un barème pour les trois composantes suivantes : les fonctions attribuées à l'agent, l'expérience que l'agent possède et utilise, et la qualité de travail de l'agent notée lors de l'évaluation annuelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de reconduire pour 2021, le régime indemnitaire délibéré le 30 mai 2017 (délibération 30052017-7) et reconduit en 2018, en 2019 et en 2020 et modifié par délibération du 10 septembre 2020.
- AUTORISE le maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaires Annuel) versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

URBANISME

3. Vente d'un terrain rue des Fossés

Le Maire donne la parole au 3^{ème} adjoint qui expose que deux personnes ont transmis un courrier pour solliciter l'achat d'un terrain rue des Fossés en vue d'y construire et d'y ouvrir une structure de garde d'enfants.

M. PROU ajoute que cette zone fait l'objet d'un projet communal et qu'il est prématuré de donner une réponse positive pour le moment quand bien même il n'y a aucune opposition sur le principe de cette structure.

4. Achat de deux biens immobiliers rue du Carrouge

Le Maire donne la parole au 3^{ème} adjoint qui rappelle que les élus s'étaient prononcés favorablement au lancement d'un projet d'achat de deux biens immobiliers sis 19 et 21 rue du Carrouge en vue de les démolir et d'y créer un espace public. Il ajoute que les propriétaires ont fait une proposition de vente de leur bien respectif pour un prix de 30 000 € chacun.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. Alain DE CUYPER, riverain d'un des biens) :

- ACCEPTE d'acheter le bien immobilier situé au 19 rue du Carrouge, cadastré AO 563 au prix de 30 000 € frais d'agence inclus
- ACCEPTE d'acheter le bien immobilier situé au 21 rue du Carrouge, cadastré AO 735 et 736 au prix de 30 000 € frais d'agence inclus
- AUTORISE le Maire à signer les documents notamment les actes
- DIT que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 21

5. Subvention d'investissement à l'Association des Professionnels de Santé de la Maison de Santé de la Vallée du Serein

Le Maire expose qu'un médecin de la Maison de Santé est récemment parti en retraite et qu'il a souhaité vendre son matériel. Elle rappelle qu'il s'agit de la même situation qu'il y a deux ans lors du départ du premier médecin.

L'association des professionnels de santé de la Maison de Santé de la Vallée du Serein souhaite se porter acquéreur de ce matériel pour le mettre à disposition du nouveau médecin.

Afin de permettre à cette association de réaliser cet investissement, le Maire propose que la commune verse une subvention d'investissement de 2 000 € à l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser une subvention d'investissement de 2 000 € à l'association des professionnels de santé de la Maison de Santé de la Vallée du Serein
- DIT que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 204

DIVERS

6. Motion de soutien au Centre 15

Depuis plus de trois ans, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté – qui est l'agent du gouvernement nommé pour diriger les services administratifs territoriaux du ministère de la santé – s'obstine, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain, à vouloir supprimer le centre de réception et régulation des appels d'urgence de l'Yonne (CRRA 15) situé au sein du centre hospitalier d'Auxerre, afin de le transférer au centre hospitalier universitaire de Dijon.

Médecins hospitaliers et libéraux, infirmiers, pompiers... Aucun professionnel de santé, aucun professionnel de l'urgence, du soin ou du secours n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.

Membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, président et membres du conseil départemental, maires d'Auxerre et de toutes les communes de l'Yonne, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours... : aucun élu de l'Yonne, national ou territorial, n'accepte la fermeture du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne.

Toutes les instances professionnelles et démocratiques compétentes se sont prononcées en ce sens. C'est le cas, en particulier, de l'organe qui est censé exprimer la voix de la démocratie sanitaire : **à l'unanimité, le conseil territorial de santé de l'Yonne a voté une motion demandant à « corriger le plan régional de santé » pour « maintenir le CRRA 15 d'Auxerre » et, « pour défendre la qualité des secours envers la population et l'attractivité médicale du territoire », à**

« travailler collectivement à une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale, sur un même plateau situé à Auxerre. »

Cette mobilisation est pleinement justifiée. Le « centre 15 » fonctionne parfaitement à l'hôpital d'Auxerre, gère près de 300 000 appels chaque année et permet d'apporter une réponse médicale rapide à nos concitoyens au plus près du terrain, y compris par hélicoptère.

Si le « centre 15 » devait être transféré demain à Dijon, ce serait une catastrophe sanitaire pour le département rural qu'est l'Yonne, lequel souffre déjà d'un nombre insuffisant de personnels soignants.

Concrètement, il y aurait encore moins d'urgentistes et moins d'internes à Auxerre, le SAMU serait fragilisé, la permanence des soins serait désorganisée, le centre hospitalier d'Auxerre serait déclassé et, à terme, il ne saurait être exclu que les autres hôpitaux de l'Yonne soient également déclassés et démunis au profit du CHU dijonnais, il n'est pas exclu non plus que l'hélicoptère actuellement localisé à Auxerre subisse le même sort que le centre de régulation et soit lui aussi transféré à Dijon.

Les arguments que s'obstine à avancer le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) pour justifier la suppression du « centre 15 » d'Auxerre sont inopérants, tant ils sont démentis par l'expérience et l'analyse des acteurs de terrain. Il prétend, en effet, que cette fermeture permettrait de libérer du temps d'intervention pour les urgentistes.

Il feint ainsi d'ignorer qu'il y aurait alors immédiatement moins d'urgentistes, qui quitteraient l'hôpital d'Auxerre, mais aussi moins de futurs urgentistes, puisque l'hôpital serait moins attractif pour les internes. En réalité, l'approche bureaucratique de l'ARS consiste à penser que, plus on retire des moyens hospitaliers à Auxerre et plus on les concentre à Dijon, mieux on se porte. C'est totalement inepte.

Ce conflit persistant entre les acteurs de terrain et la bureaucratie de l'ARS est extrêmement dommageable. D'une part, il fait peser sur le département de l'Yonne la menace désormais imminente d'une fermeture du « centre 15 » et d'un déclassement durable de l'hôpital d'Auxerre. D'autre part, il prive les habitants de l'Yonne de pouvoir **bénéficier du projet alternatif ambitieux et réaliste qui est porté par les acteurs de terrain : la création d'« une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale, sur un même plateau situé à Auxerre », c'est-à-dire un centre de traitement des appels permettant la réception et la régulation de tous les services d'urgence, d'accès aux soins et de secours (SAMU, sapeurs-pompiers, ambulanciers, libéraux...).**

Les professionnels de santé et de secours, les élus et les usagers veulent que l'Yonne bénéficie de cette nouvelle organisation, qui existe déjà dans 20 départements de France, et qui permettra le maintien des urgentistes, une meilleure formation des internes, une meilleure maîtrise des transports sanitaires, une meilleure permanence des soins, une meilleure coordination des urgences, des soins et des secours, au service de la population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;**
- **REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;**
- **DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;**
- **SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;**
- **APPROUVER la proposition de loi, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, cosignée par M. André Villiers, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.**

➤ Compte-rendu des commissions communales et organismes intercommunaux

- **Commission Communication et Cadre de Vie :** Jérôme CHARDON rend compte de la commission qui a eu lieu le 7 décembre : présentation de la visio-conférence, contenu du prochain bulletin, alternative aux vœux du Maire, création d'une vidéo de valorisation de la commune, projet de grille d'information, fleurissement
- **Commission Urbanisme :** les réunions de travail reprendront à partir du 19 janvier à 18 heures. Une réflexion sera amorcée pour associer les habitants au projet de revitalisation du centre-bourg.
- **Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs :**

♦ Christine MICHOT rend compte de la réunion de la **commission tourisme** : certains programmes ont été annulés, la communication fait l'objet d'une réflexion de cohérence entre les différents territoires. Il est évoqué les projets 2021.

♦ Chantal ROYER, Emmanuelle HAHN et Alain DE CUYPER rendent compte de la **commission petite-enfance** qui a notamment étudié la demande de la commune de Ligny-le-Châtel de répondre au besoin de garde d'enfants.

♦ Sébastien GOUFIER rend compte de la **commission Mobilité et Voies Douces** : il rappelle l'existence de la plateforme de co-voiturage Atchoum, la possibilité de demander un abri-vélo et le projet de parking de co-voiturage.

➤ Autres informations diverses

- **Travaux en cours** : M. DE CUYPER expose que les travaux d'aménagement intérieur des locaux techniques sont en cours. Ils permettront de vider le local situé rue des Chappes Guère qui sera démoli en janvier. Il ajoute que les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes ont commencé.
- **Projet de marché couvert** : les adjoints exposent qu'il serait prévu d'ouvrir le local situé au 1 avenue de Chablis un soir en fin de semaine pour accueillir des producteurs locaux afin de créer un petit marché avec une ouverture prévisionnelle mi-mars.
- **Logement vacant** : un logement a été libéré. De petits travaux sont à envisager, notamment le changement de la chaudière.
- Le Maire fait part du remerciement des trois agents qui ont bénéficié de la prime COVID-19.

➤ Questions diverses

- Eric ROLLET expose qu'à la demande du Maire, la société de chasse de Lordonnois a réalisé une battue aux chiens pour éloigner une famille de sangliers qui fait de gros dégâts sur le hameau de Prés-du-Bois. Il ajoute que d'autres sociétés sont riveraines et que ce type d'intervention peut créer des problèmes avec des riverains. M. ROLLET signale également deux nids de frelons asiatiques. Une visite sur place sera faite avec M. PROU afin d'envisager la destruction.
- M. PROU rappelle l'idée de faire installer un distributeur de billets. La question sera posée dans le prochain bulletin municipal à l'aide d'un coupon-réponse.
- Mme CHAMILLARD attire l'attention sur le déchaussement des caniveaux en bas de la rue des Fossés. Un état sera fait et des interventions envisagées au printemps.
- M. GOUFIER demande si la situation s'est améliorée à la Maison de Retraite. Il lui est répondu positivement.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, la séance est close à 22 h 15.

Le Maire, Chantal ROYER

